

Novembre 2003

Nouvelles législations et régulations – Suisse

Loi sur les marchés financiers

Le projet de la première partie de la Loi sur les marchés financiers vient d'être publiée par le Département fédéral des finances. Elle définit, entre autres, la structure de la nouvelle institution, les responsabilités de ses organes et une procédure d'audit étendue.

La Loi inclura aussi un article sur les inspections sur-place, sa formulation étant encore inconnue.

Projet: [Allemand](#), [Français](#), [Italien](#)

Circulaires CFB sur la révision

Le projet de Circulaires propose de séparer le rapport de révision en des parts financier et régulateur respectivement. Il adopte une approche «risk based» et propose des formulaires standard à remplir par les réviseurs sur l'analyse des risques et l'audit. La CFB prévoit une hausse des coûts de 10-20%.

Information: projets: [CFB](#) \ 11 septembre; une présentation donnée aux banques étrangères se trouve à [www.pegsolutions.ch](#) et [www.foreignbanks.ch](#).

Enquête CFB sur l'étendue de la révision

La CFB a publié un rapport présentant son enquête sur les coûts de révision. Elle constate, entre autres, que les banques petites supportent des coûts proportionnellement plus élevés: [CFB](#) \ 30 septembre.

Protection des déposants

Les Commissions de l'ASB chargées avec la révision de la régulation privilégient le mode de calcul net, les avoirs du client seraient ainsi déterminés nets sa dette. Ceci reprend les procédures en vigueur lorsqu'une banque est contrainte à cesser ses activités.

Informations: maurer@foreignbanks.ch

Risk and risky management – Colloque

FINRISK, organe du Fonds national suisse de la recherche scientifique, prépare un séminaire sur les risques et leur gestion: [FINRISK](#). Une recueilsur le sujet est disponible gratuitement auprès de: admin@nccr-finrisk.ch.

Nouvelles législations et régulations – International

Argentine – Dette

Des informations sur la dette argentine se trouvent à [www.argentinedebtinfo.gov.ar](#); [www.mecon.gov.ar](#) informe sur les questions politiques et la situation économique du pays.

Informations: maurer@foreignbanks.ch

Belgique – Amnistie fiscale

Le projet de loi a été revu et adopté par la Commission des finances du Parlement; il admet désormais la déclaration et le rapatriement. Dans le premier cas, le contribuable doit lui-même faire l'annonce; dans le second, la banque procède à la déclaration ce qui préserve l'identité du contribuable. Les taux sont de 6% (en cas d'investissements dans des titres d'Etat) et de 9%.

Information: [projet](#); wuergler@foreignbanks.ch

Services financiers transfrontière

Un tableau synoptique des régulations applicables dans certains pays de l'UE est disponible auprès de wuergler@foreignbanks.ch.

France – Amnistie fiscale

Selon l'édition du 2 décembre du journal Le Monde, un membre du Parlement français a proposé d'amnistier les patrimoines illégalement détenus dans des centres off-shore.

Informations: wuergler@foreignbanks.ch

OCDE

Pratiques fiscales dommageables: Des associations économiques suisses s'opposent à l'intention de l'OCDE de mettre la Suisse sur la liste noire à cause

des régimes fiscaux applicables aux sociétés de holding. Elles proposent la recherche de solutions bilatérales sans révéler plus d'informations que celles données aux autorités suisses: [OECD \ By Topic \ Taxation \ Harmful Tax Practices](#).

Les travaux du **Forum des paradis fiscaux** sont bloqués suite à l'opposition de certains paradis fiscaux qui souhaitent que l'UE réactive son modèle de coexistence.

Production & Operations

Clearing & Settlement avec Monte Titoli

Le dépositaire italien, Monte Titoli, introduit une nouvelle plateforme de clearing&settlement: un premier cycle nocturne se conclut le matin du jour de settlement; toutes les transactions en suspens sont transférées automatiquement au cycle diurne. La nouvelle plateforme sera active à partir de décembre 2003 pour les obligations et à partir de janvier 2004 pour tous les autres titres.

Informations: [anglais](#); [italien](#)

Payment Cards and Systems

Le Secretariat reçoit des informations du Payment Systems Committee qui traite de questions liées aux cartes de paiement telles que Maestro et Mastercard, de paiements et de sécurité. Les banques membre intéressées à recevoir ces informations sont priées de contacter wuergler@foreignbanks.ch.

Fonds de placement

Révision – Loi sur les fonds de placement

Le projet de révision de la LFP sera publié pour consultation dès que les questions fiscales en suspens entre la Commission des banques et l'Administration des contributions auront été résolues. La Directive UE sur les fonds de placement entre en vigueur en 2004; afin d'assurer la compatibilité, le Conseil fédéral pourrait anticiper la révision de l'Ordonnance sur les fonds de placement.

Communiqué de presse: [allemand](#) et [français](#)

Régulation des fonds de placement

Un tableau synoptique des modifications apportées à la Directive UE sur les OPCVM est accessible sur le site de la FEFSI: www.fefsi.org \ EU Regulation \ Community Laws and Regulations \ Consolidated UCITS Directive (anglais seulement).

Interne

AGENDA

Décembre 2003: Directive UE sur l'imposition de l'épargne, Genève, Lugano, Zurich;

Janvier 2004: TIF-Transparence dans le marché des fonds, Genève, Zurich;

Février 2004: Work-shop: Directive modèle, OBA-CFB (avec complias ag), Genève, Lugano, Zurich;

Mars 2004: Le banquier privé du XXI siècle, Genève et Zurich;

Mars 2004: L'Ombudsman des banques se présente, Genève, Lugano, Zurich;

18 juin 2004: 32^e Assemblée générale ordinaire.

MEMBRES

NOUVEAUX MEMBRES: Activest Société d'Investissements Suisse SA – Banque Privée BCP (Suisse) SA.

DESAFFILIATION: BLP Banque de Portefeuilles (fusion avec Kredietbank (Suisse) SA) – IntesaBci Bank (Suisse) (reprise par Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA).

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE: Banque Franck SA en Bank Franck Galland & Cie (suite à la reprise de la Banque Galland) – BBVA Privanza Bank (Switzerland) Ltd. en BBVA (Suiza) SA.

Dernière minute

L'Association française des banques demande plus de consistance entre Bâle II et la Directive UE sur le ratio de solvabilité: [Communiqué](#).

KPMG a publié un survol international de la régulation, comptabilité et imposition en matière de fonds de placement: [brochure](#).

L'Union européenne présente les résultats de sondages sur questions reliées à l'élargissement et la politique d'intégration: [Eurobarometre](#).

Liechtenstein, Norvège et Islande ont signé un accord étendant l'Espace Economique Européen aux dix nouveaux pays de l'UE: [EEE bis](#).

La Newsletter paraît tous les deux mois et tous les trois mois en été et en hiver. Elle est envoyée aux membres par courriel ou par fax et peut être consultée sur le site <http://www.foreignbanks.ch>.

Contact: Secrétaire général: Dr. Martin Maurer – adjoint: Raoul Wuergler – administration: Daniela Hess-Mühlbauer

Association des banques étrangères en Suisse – Löwenstrasse 51 – 8023 Zürich – T: +41 (0)1 224 40 70 – F: +41 (0)1 221 00 29 – info@foreignbanks.ch